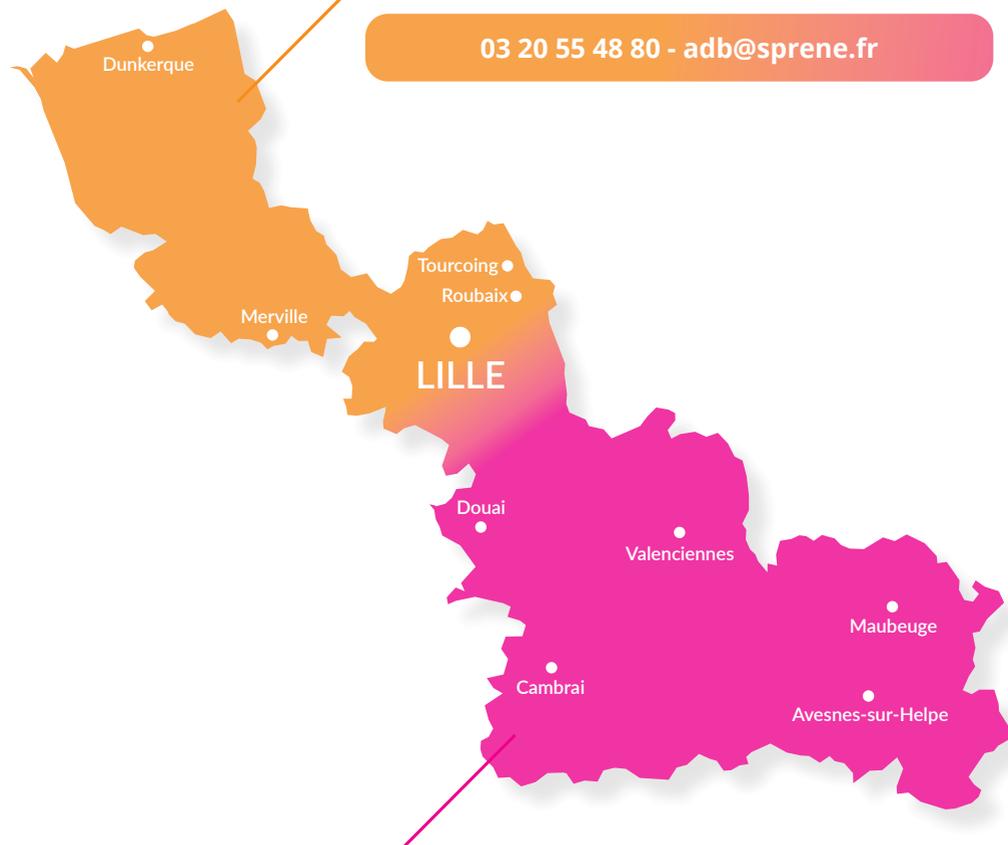


Si vous cherchez plus d'informations, pour vous ou pour des personnes de votre entourage :



Pour les territoires de Flandres et Métropole, contactez les services de la SPReNe :

03 20 55 48 80 - adb@sprene.fr



Pour les territoires du Douaisis, Cambrésis, Valenciennois et Avesnois, contactez les services de La Sauvegarde du Nord :

03 27 99 75 00 - adb@lasauvegardedunord.fr



L'ACCUEIL DURABLE ET BÉNÉVOLE

Accueillir un enfant pour lui offrir
une vie familiale stable
et un lien d'attachement durable

L'ACCUEIL DURABLE ET BÉNÉVOLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La loi du 14 mars 2016 portant réforme de la protection de l'enfant est venue confirmer l'intérêt de **s'appuyer sur les ressources des familles et l'environnement de l'enfant** et acte la possibilité d'un **accueil chez un tiers** pour des enfants ne pouvant pas/plus vivre auprès de leur parent. Ainsi, l'article L.221-2-1 du Code de l'action sociale sociale et des familles prévoit : «...le *Président du Conseil Départemental, peut décider, si tel est l'intérêt de l'enfant, et après évaluation de la situation, de le confier à un tiers, dans le cadre d'un accueil durable et bénévole...*». Il est ainsi décliné la possibilité d'un **accueil permanent ou non** qui s'inscrit dans le Projet Pour l'Enfant.



Dans ce contexte, les équipes de La Sauvegarde du Nord et de la SPReNe envisagent de créer un **réseau de « familles »** pouvant proposer des **alternatives** à l'accueil institutionnel pour des enfants accompagnés en protection de l'enfance. L'Accueil Durable et Bénévole vise à accueillir un enfant, parfois tout-petit, afin de lui permettre de **construire le lien** nécessaire pour qu'il puisse **grandir le plus sereinement possible**.



Les services de La Sauvegarde du Nord et de la SPReNe se chargeront de **l'évaluation des conditions d'accueil** pour l'ensemble des candidats.



Le tiers accueillant bénévole sera repéré soit :

- ▶ dans **l'environnement familial**, amical, social de l'enfant
- ▶ dans **un réseau de bénévoles**

Les services s'engagent grâce à une équipe pluridisciplinaire à assurer :

■ Un soutien aux accueillants

- ▶ **Entretiens réguliers** à domicile ou au service
- ▶ Mise en place de **groupes de parole**
- ▶ **Médiatisation des liens** entre l'enfant et ses parents, sa famille, dans le cadre des droits accordés ou négociés
- ▶ Organisation de **conférences familiales** pour penser des solutions de répit
- ▶ Permanence de **l'accueil téléphonique**
- ▶ **Accompagnement juridique**
- ▶ Versement d'une **indemnité** pour assurer les besoins de l'enfant

■ Un accompagnement de l'enfant autour d'entretiens éducatifs et psychologiques, de rencontres collectives afin de :

- ▶ **Assurer la mise en œuvre du projet** pour l'enfant
- ▶ Aider l'enfant à se dégager des **enjeux relationnels** dont il peut faire l'objet
- ▶ **Accompagner les relations** avec les parents et la famille
- ▶ Offrir un **espace de parole**
- ▶ Favoriser son **insertion sociale**
- ▶ Veiller à son **suivi santé**
- ▶ Questionner **l'évolution de son statut juridique** si besoin

Les équipes

Les équipes sont composées d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants sociaux, de psychologues...

Pour assurer l'ensemble de ses missions, les équipes interviennent du **lundi au samedi** avec une **astreinte téléphonique** accessible pour les accueillants.

Ces services se veulent être un **centre-ressource** pour les familles, les enfants, les professionnels.